

4 rue Octave du Mesnil - 94000 CRETEIL

© 01 42 07 78 66 -
□ 01 49 81 06 96

Conseil départemental du Val de Marne

Remplacement par un étudiant

AVENANT AU CONTRAT N° L...../......

INSCRIRE OBLIGATOIREMENT LE N° DU CONTRAT

O REI	MPLACEMENT REGULIER	O REMPLACEMENT
O REMPLACEMENT PONCTUEL		
	ment du Docteur :	
Par M, Mn	ne, Melle¹ :	
Demeuran	t	
N° URSSAF :		
N° de licence : Dpt : délivrée le :/ valable jusqu'au :/		
Prolongation du contrat (3 mois maximum) : du		
Dates de remplacement :		
Motifs (pour les remplacements inhabituellement prolongés ou répétés, il est important de fournir au Conseil quelques éléments d'appréciation) :		
Date://		
Signature	du remplaçant :	Cachet et signature du médecin remplacé 2 :
remplissant les Le médecin qu ainsi que les d Le remplaceme Le médecin re	s conditions prévues par l'article L.4131-2 du code de la santé i se fait remplacer doit en informer préalablement, sauf urgenc ates et la durée du remplacement. out est personnel. emplacé doit cesser toute activité médicale libérale penda	e, le conseil de l'ordre dont il relève en indiquant les nom et qualité du remplaçant
	AVIS DU CON	SEIL DE L'ORDRE
0	AVIS FAVORABLE sous réserve de transmission de : copie de la licence de remplacement copie de l'attestation d'assurance AVIS DEFAVORABLE Date et cachet de l'Ordre :	

Nous vous rappelons que les dates qui sont antérieures à la réception de cet avenant ne peuvent être validées par le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et il est impératif pour les prochains remplacements de nous les faire parvenir avant que le remplacement soit effectué.

 $^{^{\}rm 1}$ Ecrire lisiblement et en lettres capitales

² Signature obligatoire des 2 parties